



Obligations liées aux chiens de 2ème catégorie

Chiens concernés

Le chien a été classé en [2ème catégorie telle que définie à l'article 211-12 du code rural](#) selon des critères morphologiques particuliers (loi du 6 janvier 1999), ou son inscription à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

- Chiens de race American Staffordshire Terrier
- Chiens de race Tosa
- Chiens de race Rottweiler
- Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Obligations du propriétaire ou du détenteur

Le propriétaire d'un chien de 2ème Catégorie doit :

- être majeur et avoir un casier judiciaire vierge (bulletin 2)
- le maintenir en permanence en laisse et muselé sur la voie publique, dans les lieux publics et dans les transports en commun
- obtenir un PERMIS DE DETENTION (loi du 20 juin 2008)

Obtention du permis de détention

Le propriétaire (ou le détenteur) d'un **chien avec pedigree âgé de 3 à 12 mois**, doit faire une demande de **permis de détention provisoire** à la Mairie du domicile en présentant :

- la carte d'identification du chien
- son certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- la pièce d'identité du propriétaire ou du détenteur
- son attestation d'assurance responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur

Le propriétaire (ou le détenteur) d'un **chien sans pedigree de plus de 8 mois ou d'un chien avec pedigree âgé de plus de 12 mois** doit obtenir le permis de détention. Il doit, en plus des formalités précédentes, présenter :

- le résultat de l'[évaluation comportementale du chien par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale](#)
- l'attestation d'aptitude obtenue à l'issue de la formation des maîtres

Par la suite :

- Renouveler chaque année la vaccination antirabique et l'assurance
- Renouveler l'évaluation comportementale si le vétérinaire l'a prescrite

Sanctions et peines en cas de non-respect de la loi

Infraction	Peines principales	Peines annexes
Détention illégale <i>chien 1ère ou 2ème catégorie</i>	Jusqu'à 7500 € et 6 mois de prison	Confiscation du chien, interdiction de détention jusqu'à 5 ans
Absence de demande de permis de détention <i>chien de 1ère ou 2ème catégorie</i>	750 € Si non régularisation : 3750 € 3 mois de prison	Confiscation voire euthanasie du chien, interdiction de détention
Absence d'identification <i>tout chien âgé de plus de 4 mois</i>	450 €	
Absence de vaccination antirabique ou d'assurance responsabilité <i>chien 1ère ou 2ème catégorie</i>	450 €	
Non présentation du permis de détention lors de réquisition des forces de l'ordre <i>chien 1ère ou 2ème catégorie</i>	450 €	
Absence d'attestation d'aptitude du propriétaire <i>chien de 1ère ou 2ème catégorie</i>		Confiscation voire euthanasie du chien
Circulation sans laisse ou sans muselière sur la voie publique <i>chien de 1ère ou 2ème catégorie</i>	150 €	



ARRÊTÉ

**fixant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation
des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie,
dans le département d'Ille-et-Vilaine**

**La préfète de la région Bretagne,
préfète d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-2, L. 214-6, L. 211-18 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 modifiée renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-123-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 février 2016 modifié relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2019 fixant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie, dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet de la préfète d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 29 mai 2019 susvisé.

Article 2 : La liste actualisée des personnes habilitées en tant que formateurs de propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou deuxième catégorie figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : L'agrément peut être retiré, à tout moment, au formateur, dès lors qu'il ne remplit plus les conditions exigées par la réglementation en vigueur.

Article 4 : La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète d'Ille-et-Vilaine et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **7 SEP. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,



Elise DABOUIS

Liste du département d'Ille-et-Vilaine des formateurs de propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés

Identité	Adresse professionnelle	Coordonnées téléphoniques et courriel	Diplôme, titre ou qualification	Lieu de délivrance des formations	Date d'échéance de l'habilitation
<p>M. Anthony FRIN (L'Arche de nos Compagnons)</p>	<p>La Prairie SAINT GERMAIN du PINEL</p>	<p>02 99 96 70 60 frin.anthony@orange.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience</p>	<p>Locaux : <u>Théorique</u> : salle Duguesclin (mairie) à Saint Germain du Pinel <u>Pratique</u> : La Prairie Saint Germain du Pinel</p>	<p>H. : 19 novembre 2009 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 19 mars 2020</p>
<p>M. Claude GOISBEAU (Chenil de Marly) ou 02 99 37 10 70</p>	<p>La Gamanais CARDROC</p>	<p>02 99 45 83 01 claud.goisbeau@wanadog.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience</p>	<p>Locaux : Chenil de Marly 35190 CARDROC</p>	<p>H. : 25 novembre 2009 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 19 mars 2020</p>
<p>Madame Carine CHARPENTIER</p>	<p>5, Broussecroute BAULON</p>	<p>06 75 31 60 90 carine.charpentier@live.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour exercer au sein d'un établissement d'éducation la responsabilité de l'entretien de chiens. Certificat d'aptitude à l'accompagnement des maîtres</p>	<p>Uniquement au domicile des particuliers</p>	<p>H : 27 avril 2010 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 9 mars 2020</p>

M. Philippe TEURNIER	6, La Guerche SIXT SUR AFF	06 30 39 08 63 prodog.teurnier@laposte.net	Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnies d'espèces domestiques. Moniteur cynotechnicien	- chez les particuliers - salle Seizh, rue des Parcs à Sixt sur aff	H : 26 février 2010 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 septembre 2025
Monsieur Johan ALINE ABC DOG CITY	La Pièce Blanche NOUVOITOU	06 87 46 11 55 ou 02 99 37 10 70 johan.aline@free.fr	Diplômes éducateur canin et comportementaliste et attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	La Pièce Blanche à Nouvoitou (adresse professionnelle)	H : 30 juin 2010 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 septembre 2025
Madame Marlène ALINE ABC DOG CITY	La Pièce Blanche NOUVOITOU	06 87 49 02 56 ou 02 99 37 10 70 marlene.aline@free.fr	Diplômes éducateur canin et comportementaliste et attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	La Pièce Blanche à Nouvoitou (adresse professionnelle)	H : 30 juin 2010 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 septembre 2025
Monsieur Gérard BLANCHET	Le Champ Thébault MONTREUIL DES LANDES	02 99 76 16 46 06 74 32 81 03 blanchet.gerard@laposte.net	Certificat de capacité	Uniquement au domicile des particuliers	H : 13 août 2010 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 août 2022
Monsieur Patrick MATHIEU	La Macillais LAILLE	02 99 42 39 32 et 06 76 33 51 40 patrickmathieu35@orange.fr	Certificat de capacité	- chez les particuliers - salle des bienvenus centre Socio-culturel à Lailé - Terrain : La Haute Bouëxière à Guichen	H : 14 septembre 2010 nouvelle demande d'habilitation en cours

<p>Monsieur Julien LAGAISE</p> <p>WEST DOG SERVICES</p>	<p>Le Rocher TREVERIEN</p>	<p>06 76 44 57 98 julien.lagaise@wanadoo.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience</p>	<p>- Chez particuliers - salle communale de Pleugueneuc - salle communale de Treverien</p>	<p>H : 10 mars 2011 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 avril 2021</p>
<p>Madame Gwenn DANVEAU</p>	<p>14, impasse de l'Hôtel Neuf IRODOUER</p>	<p>06 25 78 43 98 ou 02 99 54 85 33 gdanveau@gmail.com</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience</p>	<p>Uniquement au domicile des particuliers</p>	<p>H : 07 février 2012 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 16 mars 2022</p>
<p>Monsieur Daniel PIAU</p>	<p>17, rue Lande Bazin DINARD</p>	<p>06 33 29 79 76 piau.daniel@orange.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et plus de deux ans d'expérience</p>	<p>- club éducation canine de Dinard - Mon repos à Dinard</p>	<p>H : 09 mars 2012 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 11 septembre 2022</p>
<p>Madame Odile CHENIER épouse JARRET</p> <p>CFPCPC (Centre de formation des professionnels canins et propriétaires de chiens)</p>	<p>18, route de Tonquédec – lieu-dit les cinq croix (22300) PLOUBEZRE</p>	<p>02 96 47 15 93 06 12 53 22 01 od.jar78@orange.fr</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Brevet professionnel option éducateur canin</p>	<p>Auprès de particuliers ou de groupes en Ile-et-Vilaine</p>	<p>H : 09 mars 2015 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 septembre 2025</p>
<p>Madame Pauline LE MOINE</p>	<p>23, route de Severiac MONTAUBAN DE BRETAGNE</p>	<p>06 50 92 74 95 paulineducation@gmail.com</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie option chien</p>	<p>Au domicile des particuliers</p>	<p>H : 30 octobre 2015 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 septembre 2025</p>

<p>Monsieur Christophe SIMON</p>	<p>33, La Gare GUICHEN</p>	<p>06 87 78 63 44 simtophe@gmail.com</p>	<p>Certificat de capacité professionnelle pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques</p>	<p>Au domicile des particuliers</p>	<p>H : 13 novembre 2015 pour 5 ans renouvelée jusqu'au 8 septembre 2025</p>
<p>Monsieur Laurent BROHAN ACTICYNOPRO</p>	<p>16, Louvain GOVEN</p>	<p>07 85 53 11 04 acticynopro@gmail.com</p>	<p>Certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres</p>	<p>Domaine de la Massaye à GUICHEN ou au domicile des particuliers</p>	<p>H : 21 septembre 2016 pour 5 ans jusqu'au 21 septembre 2021</p>
<p>Madame Charlène GIRARD CANISKOL</p>	<p>41, La Glouzaie SIXT sur AFF</p>	<p>06 66 46 33 62 caniskolbzh@gmail.com</p>	<p>Action de formation « CCAD » relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Certificat de formation « éducateur canin professionnel ».</p>	<p>A son domicile : La Glouzaie à SIXT sur AFF ou salle communale rue Onffroy de La Rosière à SIXT sur AFF</p>	<p>H : 11 septembre 2017 pour 5 ans jusqu'au 10 septembre 2022</p>
<p>Monsieur Gweltaz LE MAOUT</p>	<p>La Noë Huet BETTON</p>	<p>06 67 51 04 67 detoc.lemaout@gmail.com</p>	<p>Attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques Monitorat en éducation canine</p>	<p>Landes de Mézières à Mézières sur Couesnon</p>	<p>H : 19 juin 2018 pour 5 ans jusqu'au 18 juin 2023</p>
<p>Monsieur Olivier GAGEONNET SARL CANIFORM CENTER</p>	<p>La Petite Tulhaire BALLOTS (53)</p>	<p>06 13 08 45 86 olivier.gageonnet@gmail.com</p>	<p>Brevet Professionnel option : Educateur canin</p>	<p>Au domicile des particuliers</p>	<p>H : 28 mai 2019 pour 5 ans jusqu'au 27 mai 2024</p>
<p>Monsieur Florian PETITJEAN</p>	<p>Le Riffray</p>	<p>06 70 26 92 29</p>	<p>Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et</p>	<p>Adresse professionnelle : L e Riffray à Brains sur les</p>	<p>H : 14 février 2020</p>

<p>SARL TERRE DE LEGENDES</p>	<p>BRAINS SUR LES MARCHES (53)</p>		<p>gestion de l'élevage canin et félin »</p>	<p>Marches (53)</p>	<p>pour 5 ans jusqu'au 14 février 2025</p>
<p>Monsieur Jordan BONVOISIN</p>	<p>Le Riffray</p>	<p>06 07 01 49 72</p>	<p>Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin »</p>	<p>Adresse professionnelle : L e Riffray à Brains sur les Marches (53)</p>	<p>H : 14 février 2020 pour 5 ans jusqu'au</p>
<p>SARL TERRE DE LEGENDES</p>	<p>BRAINS SUR LES MARCHES (53)</p>				<p>14 février 2025</p>
<p>Madame Christelle DANIEL épouse PETIT</p>	<p>34, La Brohinière</p>	<p>06 62 52 80 10</p>	<p>Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité élevage canin ».</p>	<p>Au domicile des particuliers</p>	<p>H : 14 février 2020</p>
<p>VOS Z'ANIMOS ET MOI</p>	<p>MONTAUBAN DE BRETAGNE</p>		<p>Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnies d'espèces domestiques</p>		<p>pour 5 ans jusqu'au 14 février 2025</p>